

De tout temps, les gouvernements ont pris certaines mesures pour tirer d'affaire le système financier du Canada lorsqu'il était en danger. Autrement dit, par ses mesures, le gouvernement a assuré la stabilité du système financier du Canada, ce à quoi je n'ai absolument rien à redire.

Je voudrais vous donner quelques exemples à ce sujet, honorables sénateurs. Premièrement, il faudrait régler les problèmes des banques, surtout des grosses banques, qui ont consenti des prêts à des pays du tiers monde au début des années 80. Notre gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Finances, a assoupli les règles de radiation pour permettre aux banques de radier les pertes sur prêts des pays moins développés sur une période plus longue que la normale. Pourquoi? Parce que si les banques devaient radier ces prêts immédiatement, à la valeur du marché, comme l'exigent le BSIF et la SADC, les répercussions que cela aurait sur leurs besoins en capital placeraient certaines de ces banques dans une situation très délicate. De même, ne l'oublions pas, ce sont les contribuables, étant donné la nature de la radiation, qui ont dû compenser une grande partie de ces pertes attribuables au manque de jugement des banques.

J'ai un deuxième exemple à vous présenter. Au début des années 80, une importante banque à charte a connu de graves problèmes financiers en raison de prêts non productifs qu'elle avait consentis à Dome Petroleum, à Turbo Resources, aux Industries Massey-Ferguson et à d'autres, ce qui avait considérablement réduit la suffisance de son capital. Comme l'histoire le montre, le gouvernement a aidé cette banque à survivre aux dépens des contribuables.

Mon troisième exemple est l'aide financière qui a été accordée aux pêches sur la côte est, pour des raisons politiques, et, selon moi, à cause des risques importants que courait l'une des grandes banques. Tout cela montre que les règles du jeu soi-disant équitables ne le sont pas. Ces grandes institutions financières, et en particulier les six banques, ont toujours été traitées différemment des institutions financières moins importantes.

Le gouvernement aurait-il agi de la sorte si les institutions financières avaient été plus petites? L'histoire montre que non. Les gouvernements sont plus intéressés à récompenser ce qui est gros, pas nécessairement ce qui est plus fin ou plus ingénieux. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que la SADC ne risque pas de devoir assurer les dépôts à la suite de la faillite d'une grande institution financière au Canada parce que les gouvernements feront en sorte que cela ne se produise pas.

Si les contribuables financent de grandes institutions au nom de la protection des consommateurs et de la stabilité du système (encore une fois, je ne trouve rien de mal à cela) on devrait aussi permettre que des subventions soient versées à de petites institutions financières. Cela assurerait l'égalité des chances dans le secteur des institutions de dépôt sous réglementation fédérale.

J'aimerais proposer les mesures suivantes qui visent à renforcer la protection des consommateurs dans le secteur financier. Premièrement, je ne suis pas d'accord avec le président Kirby qui prétend que les organismes de réglementation n'avaient pas les pouvoirs nécessaires pour intervenir. Ils possédaient les pouvoirs voulus, mais ils n'avaient pas le courage de les exercer ou ils en étaient empêchés par les gouvernements d'alors. Il y a tout lieu d'élargir leurs pouvoirs.

Le sénateur Stewart: L'honorable sénateur me permettrait-il ici de poser une question?

Le sénateur Di Nino: J'en ai pour une ou deux minutes, après quoi je me ferai un plaisir de répondre à toute question que le sénateur pourrait avoir.

Afin de renforcer l'industrie des services financiers, je voudrais faire les propositions suivantes, dont certaines ont été examinées en comité: premièrement, veiller à ce que les organismes de réglementation aient des pouvoirs suffisants pour réglementer l'industrie. Deuxièmement, insister pour que les organismes de réglementation usent, si nécessaire, de leurs pouvoirs, faute de quoi ils en subiront les conséquences. Troisièmement, accroître la responsabilité des vérificateurs externes et les rendre responsables de leur négligence. Quatrièmement, renforcer le rôle des conseils d'administration en confiant aux administrateurs, par la voie d'une mesure législative ou d'un règlement, la responsabilité principale de veiller aux intérêts des déposants, au lieu de laisser cette responsabilité aux actionnaires ou aux gestionnaires. Également les rendre responsables de leur négligence. Cinquièmement, préciser et renforcer les critères d'entrée dans l'industrie des services financiers.

Honorables sénateurs, il ne suffit pas de consolider et de préciser les pouvoirs de l'organisme de réglementation, comme je l'ai déjà proposé. Le BSIF doit avoir le courage d'utiliser ces pouvoirs. Nous devons donc insister pour que l'organisme de réglementation utilise tous les pouvoirs qui lui sont conférés, après consultation du ministre intéressé.

En terminant, j'insiste sur le fait que la volonté des épargnants de placer leur argent dans des institutions de dépôt dépend surtout de la confiance qu'ils ont dans l'institution et dans l'industrie. L'existence d'une assurance-dépôts adéquate est un facteur important qui peut donner plus de vigueur à l'intermédiation financière au Canada.

La coassurance, les primes de risque et d'autres services du genre entraîneront éventuellement la perte de certaines institutions financières, surtout les plus petites, et l'érection de barrières empêchant l'accès à l'industrie, sans pour autant assurer une plus grande discipline de marché. Bref, je m'oppose à toute recommandation qui défavorise la petite entreprise, dans n'importe quelle industrie. C'est pourquoi je demande aux sénateurs de ne pas appuyer les recommandations ayant trait à l'industrie de la coassurance. La petite entreprise est le fer de lance de la libre entreprise et les entrepreneurs exploitent pour la plupart des petites entreprises. Je ne me rangerai pas parmi ceux qui pénaliseraient la petite entreprise ou qui limiteraient l'accès à l'industrie au moyen d'une loi ou de la réglementation.

J'exhorte mes collègues des deux côtés du Sénat, lorsque viendra le moment de voter au sujet du rapport, à m'épauler et à appuyer les millions de petits entrepreneurs qui s'opposent à la coassurance recommandée dans le rapport.

Le sénateur Stewart: Honorables sénateurs, le sénateur Di Nino a déclaré que le surintendant possédait déjà des pouvoirs suffisants, mais qu'il ne les a pas toujours exercés. Il aurait plus de chances d'obtenir l'aide qu'il attend des sénateurs s'il citait trois ou quatre cas où le surintendant aurait omis d'exercer ses pouvoirs.